

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL684

présenté par
M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 14

I. – À l'alinéa 9, substituer aux références :

« des articles 322-2 et 322-3 »,

les mots :

« de l'article 322-2 ».

II. – En conséquence, après l'alinéa 11, insérer les trois alinéas suivants :

« 2° *ter* A L'article 322-3 est ainsi modifié :

« *a*) Aux premier et deux derniers alinéas, les mots : « premier alinéa » sont remplacés par la référence : « I » ;

« *b*) Au même premier alinéa, les mots : « deuxième alinéa » sont remplacés par la référence : « II » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.